

N° 2019 - AR09

Septembre 2019

**AGRESTE Centre-Val de Loire**

Analyses et résultats



# Évolution des aides directes de la PAC entre 2015 - 2019

## en Centre-Val de Loire



Analyse des effets de la convergence,  
de la réduction d'enveloppe et du paiement redistributif



Les écarts entre droits à paiement de base et la moyenne nationale se sont réduits de 2015 à 2019. Du fait de la place des aides découplées en Centre-Val de Loire, le transfert de 4,2 % de l'enveloppe financière du premier vers le second pilier est conséquent. Les élevages de bovins viande, d'ovins et caprins, et les exploitations de petite taille ont bénéficié de cette réforme. Les exploitations très étendues et celles de bovins lait en ont pâti.

La PAC 2014-2020 modifie les règles de versement des aides. La France s'était fixée 3 objectifs : mieux respecter l'environnement, favoriser les petites exploitations et plus d'égalité dans les paiements aux surfaces. Pour cela, trois dispositifs ont été créés : le verdissement, le paiement redistributif et la convergence. Entre-temps, le premier pilier a été réduit de 4,2 % au profit des aides au développement rural.

En Centre-Val de Loire, les aides découplées ont diminué

entre 2015 et 2019. D'une part, elles ont diminué de 4,2 % pour tous. De plus, les exploitations de la région sont plus grandes que la moyenne nationale, le paiement redistributif les a donc désavantagées. Enfin, la convergence a égalisé les montants de droits à paiement de base (DPB). L'analyse qui suit se base sur une simulation des effets des différents paramètres sur une population constante d'exploitations présentes en 2015.

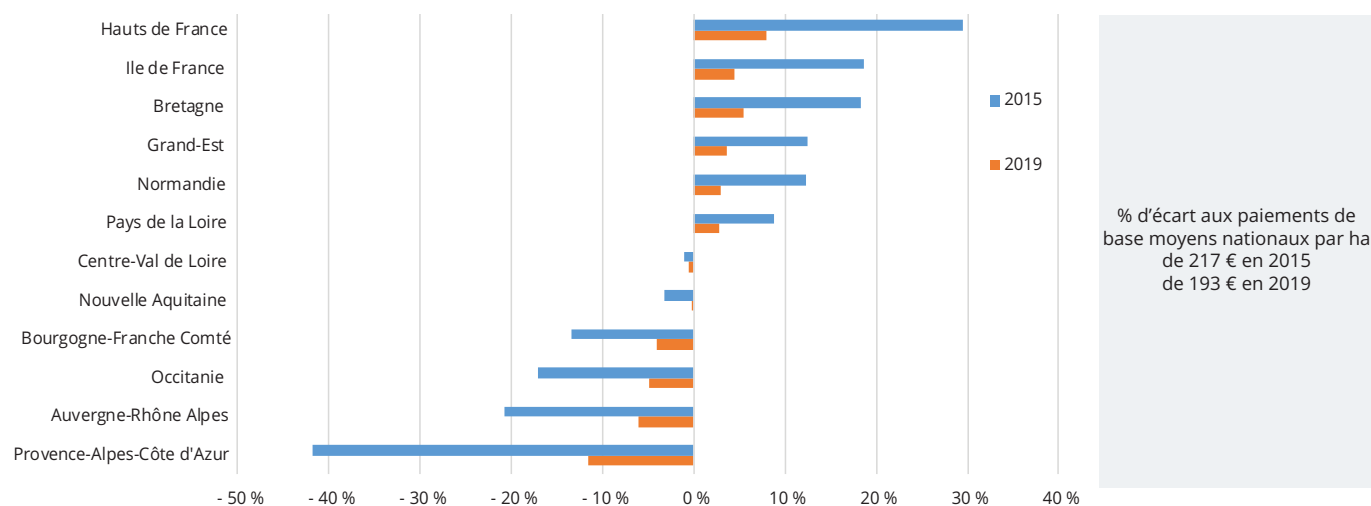
## Une convergence qui limite les écarts à la moyenne nationale

Les DPB ont été revus à la hausse ou à la baisse pour les rapprocher de la valeur moyenne nationale. Ainsi, les DPB supérieurs à la moyenne ont vu leur montant baisser, et inversement ceux qui étaient inférieurs à la moyenne ont été revalorisés.

Au niveau national, les écarts de DPB entre régions se sont

nettement resserrés. Les régions de la moitié Nord de la France, qui bénéficiaient des DPB les plus élevés ont vu leur écart à la moyenne diminuer. C'est l'inverse pour les régions du Sud de l'Hexagone. Pour le Centre-Val de Loire, les DPB moyens étaient inférieurs de 1,1 % à la moyenne nationale en 2015, ils sont inférieurs de 0,6 % en 2019.

### Évolution de l'écart régional à la moyenne nationale des droits à paiement de base entre 2015 et 2019



La répartition des montants moyens de DPB des exploitations régionales est également plus homogène en 2019 qu'en 2015. En 2015, 26 % des exploitations régionales avaient des droits à paiement proches de la moyenne nationale (+/- 5 %).

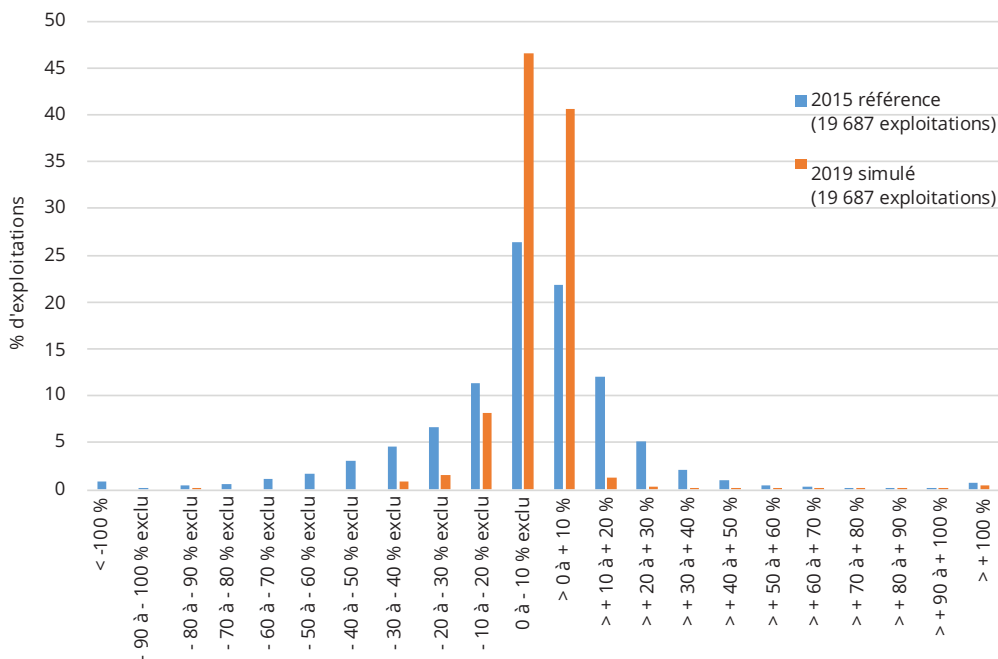
En 2019, ce sont les ¾ qui sont dans cette situation. Près de 90 % des exploitations régionales ont des DPB 2019 à +/-10 % de la moyenne nationale. Elles étaient moins de la moitié en 2015.

### Écart des DPB départementaux à la moyenne nationale avant et après convergence

	<b>Cher</b>	<b>Eure-et-Loir</b>	<b>Indre</b>	<b>Indre-et-Loire</b>	<b>Loir-et-Cher</b>	<b>Loiret</b>	<b>Région</b>
Écart 2015	- 9,19 %	+ 11,06 %	- 14,32 %	- 3,40 %	+ 1,47 %	+ 10,23 %	- 1,07 %
Écart 2019	- 2,77 %	+ 2,65 %	- 4,30 %	- 1,12 %	+ 0,14 %	+ 2,27 %	- 0,63 %

Source : ASP, simulation SSP, traitement DRAAF

### Répartition de la valeur des DPB des exploitations du Centre-Val de Loire autour de la valeur moyenne nationale en 2015 et 2019



% d'écart aux paiements de base moyens nationaux par ha de 217 € en 2015 de 193 € en 2019

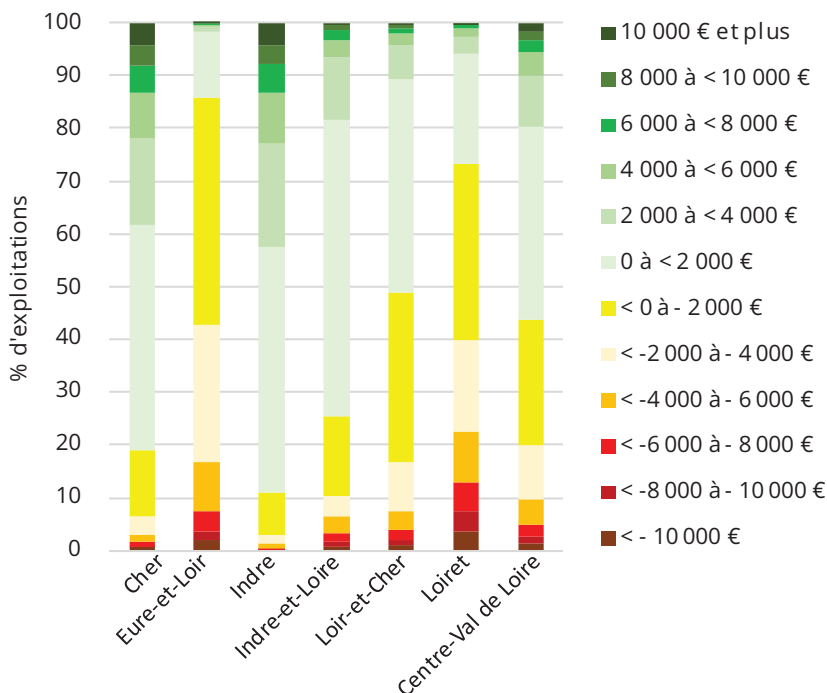
Source : ASP, simulation SSP, traitement DRAAF

#### La convergence en Centre-Val de Loire : + 2 millions d'euros

La convergence, hors les autres facteurs d'évolution, a permis au Centre-Val de Loire de gagner plus de 2 millions d'euros. Cependant, l'effet n'est pas homogène : tous les départements ne sont pas bénéficiaires. Les exploitations d'Eure-et-Loir et du Loiret ont

vu leurs paiements de base être réduits de 8,3 et 6,1 millions d'euros respectivement par ce dispositif. À l'inverse, celles de l'Indre et du Cher gagnaient 9,8 et 5,9 millions. Les exploitations du Loir-et-Cher ont perdu 800 000 euros et celles d'Indre-et-Loire ont vu leurs paiements de base augmenter de 1,6 millions d'euros.

### Répartition des exploitations selon l'effet de la convergence sur leurs DPB en Centre-Val de Loire



Source : ASP, simulation SSP, traitement DRAAF

Historiquement, la filière bovin lait avait les DPB les plus élevés par unité de surface. Les viticulteurs, maraichers et éleveurs de bovins viande avaient les plus faibles. La convergence visait à égaliser les DPB entre filières. Ainsi, la convergence a permis de revaloriser les aides liées aux DPB

des élevages de bovins viande de 4 691 euros en moyenne par exploitation. Les exploitations de bovins lait les ont vu diminuer de 3 831 euros en moyenne entre 2015 et 2019. Les exploitations de grandes cultures ont perdu en moyenne 495 euros avec ce dispositif.

### Effet de la convergence sur les exploitations, par orientation technico-économique

Orientation technico-économique des exploitations	Effet convergence (moyenne en euros par ha)	Effet Convergence (moyenne en euros par exploitation)
grandes cultures	- 4	- 495,61
maraichage horticulture	11	733,12
viticulture	13	402,26
arboriculture	57	2 901,23
bovins lait	- 36	- 3 831,00
bovins viande	43	4 691,90
bovins lait et viande	9	1 213,95
ovins caprins	36	1 839,67
granivores	4	405,51
polyculture-polyélevage	8	999,30
non classées	5	299,50
Ensemble	- 4	110,51

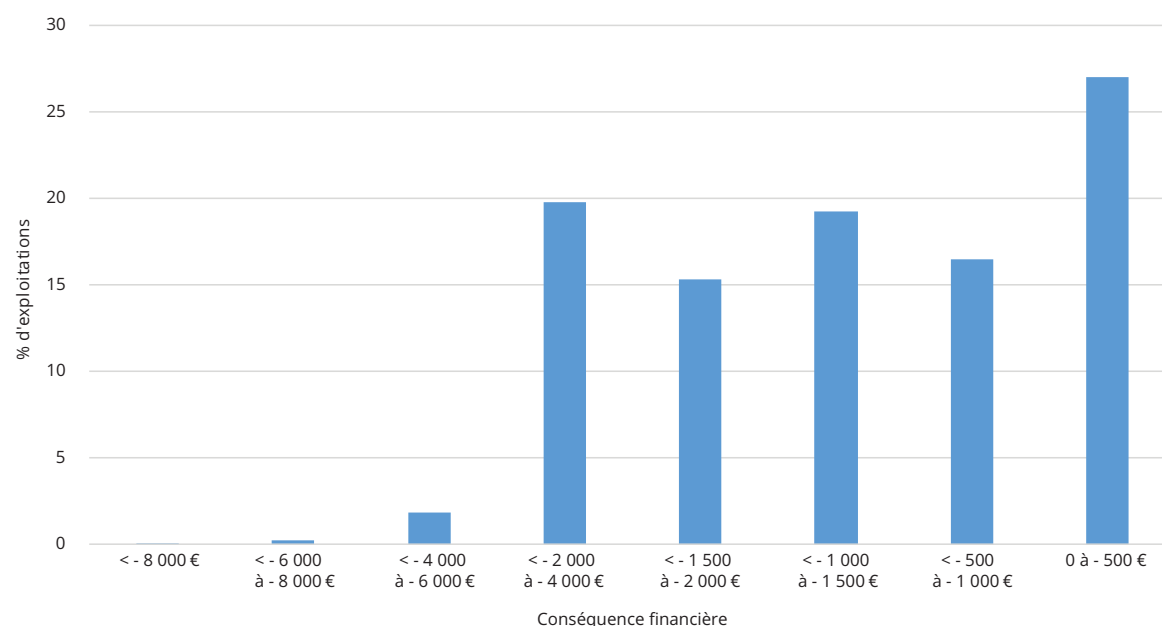
Source : ASP, simulation SSP, traitement DRAAF

## La réduction d'enveloppe concerne toutes les exploitations : 297 millions d'euros, dont 25 en Centre-Val de Loire, passent du premier vers le second

Le transfert de 4,2 % du premier pilier vers le second a touché toutes les exploitations de France. Mais l'impact financier n'est pas le même selon le niveau de soutien de départ. Un gros quart des exploitations régionales a perdu 500 euros ou moins à cette occasion, les deux tiers jusqu'à

1 500 euros. La perte moyenne s'élève à 1 306 euros par exploitation. À noter que les montants supplémentaires versés au titre du second pilier ne sont pas analysés ici et ont pu bénéficier à des exploitations de la région.

### Répartition des exploitations régionales selon le montant perdu par l'effet de la réduction d'enveloppe entre 2015 et 2019



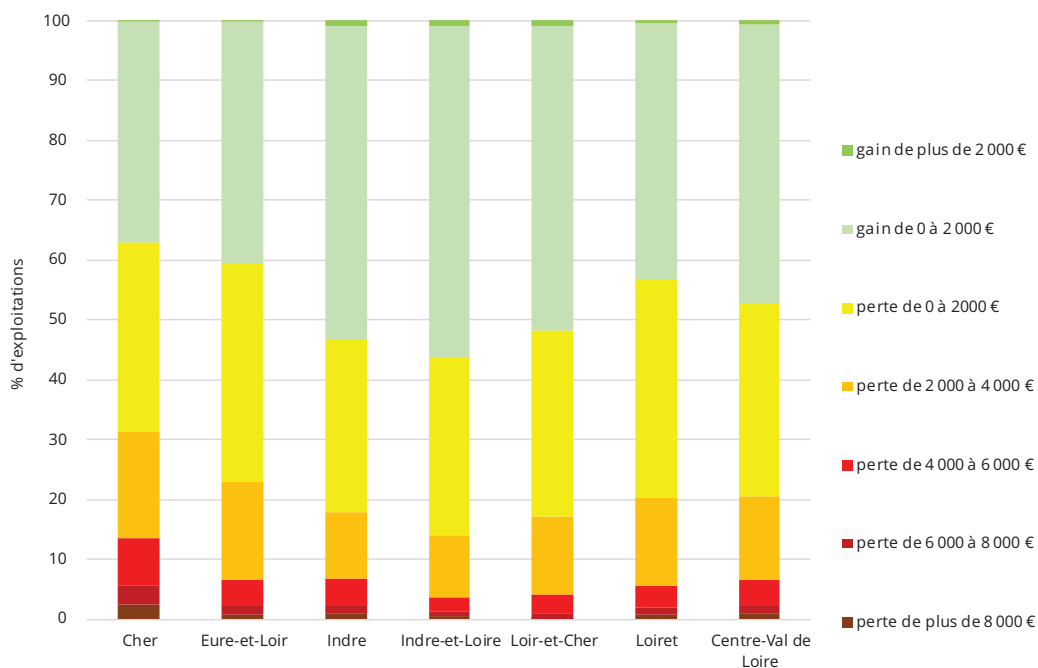
Source : ASP, simulation SSP, traitement DRAAF

## Paiement redistributif : le Centre-Val de Loire cède 16 millions aux autres régions

Ce dispositif majore les aides aux 52 premiers hectares des exploitations. 10 % de l'enveloppe en 2019 y a été consacré. Une partie des aides d'un quart des exploitations nationales ont été versées aux autres, plus petites. En Centre-Val de Loire, les plus grandes exploitations ont cédé 21,5 millions d'euros. 4,8 millions ont alors été versés à nos petites exploitations. C'est la deuxième région française en terme de contribution au paiement redistributif derrière Grand Est.

Tous les départements de la région sont contributeurs nets avec ce système. Cependant, les départements de l'Ouest régional ont une majorité d'exploitations qui en ont bénéficié. C'est l'inverse dans les autres départements. Dans le Cher, plus de 60 % des exploitations sont contributeurs nets de ce système en faveur des petites exploitations. 53 % des exploitations de la région sont dans ce cas.

### Répartition des exploitations selon l'effet du paiement redistributif, par département



Source : ASP, simulation SSP, traitement DRAAF

Au niveau national, grandes cultures et polyculture-élevage sont les secteurs qui ont la part d'exploitations contributrices la plus élevée (36 % et 35 %). C'est aussi le cas en Centre-Val de Loire (59 % et 57%). Ce sont les exploitations les plus éten-

dues en surfaces. Les exploitations spécialisées en arboriculture, viticulture et celles orientées sur les ovins et caprins ont bénéficié de la redistribution, leurs surfaces agricoles étant plus faibles.

## À l'issue, 45 % des exploitations régionales sont perdantes, ¼ sont gagnantes

L'Eure-et-Loir et le Loiret sont les deux départements de la région les plus affectés par la réforme sur la période 2015-2019, avec respectivement 72 et 66 % d'exploitations pénalisées à l'issue de ces réformes. Dans l'Indre, les exploitations ayant vu leurs aides directes être améliorées sont les plus nombreuses. Dans

le Cher et l'Indre-et-Loire, il y a presque autant de gagnantes que de perdantes. Les gains moyens perçus par les exploitations gagnantes sont toutefois nettement inférieurs aux pertes moyennes des exploitations perdantes.

### Bilan des exploitations gagnantes, perdantes et neutres, par département

			Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France
Nombre exploitations 2015			2 867	3 851	3 945	3 332	2 671	3 021	19 687	330 924
<b>Exploitations neutres *</b>			30 %	24 %	36 %	42 %	32 %	23 %	31 %	29 %
Exploitations gagnantes*	gain entre 5 et 10 %	<b>% exploitations</b>	6 %	1 %	6 %	7 %	4 %	2 %	4 %	4 %
		Gain moyen	2 007	956	1 761	1 204	1 227	1 123	1 528	1 435
	gain entre 10 et 30 %	<b>% exploitations</b>	13 %	1 %	18 %	11 %	8 %	5 %	9 %	11 %
		Gain moyen	3 697	1 816	3 293	2 080	1 935	2 174	2 859	2 520
	gain > = 30 %	<b>% exploitations</b>	15 %	2 %	20 %	9 %	9 %	4 %	10 %	22 %
		Gain moyen	4 726	2 480	4 807	3 316	3 316	3 948	4 225	5 098
Total	<b>% exploitations</b>	34 %	4 %	44 %	27 %	20 %	11 %	24 %	37 %	
	Gain moyen	3 841	1 980	3 750	2 299	2 404	2 654	3 195	3 961	
Exploitations perdantes*	perte entre 5 et 10 %	<b>% exploitations</b>	18 %	11 %	13 %	14 %	17 %	12 %	14 %	6 %
		Gain moyen	- 3 359	- 1 805	- 3 402	- 2 801	- 2 471	- 2 156	- 2 715	- 2 242
	perte entre 10 et 30 %	<b>% exploitations</b>	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
		Gain moyen	- 8 434	- 7 077	- 6 870	- 6 655	- 6 728	- 7 761	- 7 277	- 6 495
	perte > = 30 %	<b>% exploitations</b>	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	2 %	1 %	4 %
		Gain moyen	- 15 265	- 22 342	- 5 877	- 10 345	- 11 497	- 16 783	- 14 811	- 14 950
	Total	<b>% exploitations</b>	36 %	72 %	20 %	32 %	48 %	66 %	45 %	35 %
		Gain moyen	- 6 105	- 6 508	- 4 686	- 5 081	- 5 346	- 6 994	- 6 073	- 6 786

Source : ASP, simulation SSP, traitement DRAAF

\* **Neutre** : exploitation pour laquelle le montant d'aides PAC (périmètre retenu) évolue de moins de 5 % ou de moins de 500 euros (en valeur absolue), entre 2015 et 2019.

\* **Gagnant** : exploitation pour laquelle le montant d'aides PAC (périmètre retenu) augmente de plus de 500 euros et de plus de 5 %, entre 2015 et 2019.

\* **Perdant** : exploitation pour laquelle le montant d'aides PAC (périmètre retenu) baisse de plus de 500 euros et de plus de 5 %, entre 2015 et 2019.

En Centre-Val de Loire, 3 exploitations de bovins viande sur 4 sont gagnantes à l'issue de cette réforme. Près de 2 exploitations d'ovins-caprins sur 3 sont aussi dans cette situation. La filière bovins lait est celle pour laquelle la proportion de perdantes est la plus forte (81 %). Les exploitations de polyculture-

élevage, nombreuses en Centre-Val de Loire, montrent un quasi équilibre. Elles ont été pénalisées par leur grande taille, caractéristique dans notre région. Majoritaires en Centre-Val de Loire, les exploitations de grandes cultures sont les plus nombreuses à être perdantes.

### Bilan des exploitations gagnantes, perdantes et neutres, par orientation et par classe de taille en Centre-Val de Loire

	grandes cultures	viticulture	bovins lait	bovins viande	ovins caprins	granivores	polyculture-polyélevage	Autres	Ensemble	
<b>Gagnants *</b>	50 ha	903	83	15	174	310	31	199	153	<b>1 868</b>
	50 ha-100 ha	543	51	14	271	157	41	219	72	<b>1 368</b>
	100 ha-200 ha	300	s	s	373	75	29	267	34	<b>1 095</b>
	> 200 ha	60	s	s	110	7	7	101	11	<b>297</b>
	toutes	1 806	143	38	928	549	108	786	270	<b>4 628</b>
	Part relative dans l'OTEX	13 %	41 %	8 %	75 %	62 %	31 %	35 %	42 %	<b>24 %</b>
<b>Neutres *</b>	50 ha	2 124	129	20	116	223	74	203	181	<b>3 070</b>
	50 ha-100 ha	938	31	16	15	33	30	110	37	<b>1 210</b>
	100 ha-200 ha	1 055	13	15	66	19	23	222	20	<b>1 433</b>
	> 200 ha	228	0	4	23	8	4	115	9	<b>391</b>
	toutes	4 345	173	55	220	283	131	650	247	<b>6 104</b>
	Part relative dans l'OTEX	32 %	50 %	11 %	18 %	32 %	38 %	29 %	38 %	<b>31 %</b>
<b>Perdants *</b>	50 ha	189	16	17	16	13	8	19	9	<b>287</b>
	50 ha-100 ha	1 193	7	149	16	18	36	105	25	<b>1 549</b>
	100 ha-200 ha	3 895	7	199	48	24	44	456	57	<b>4 820</b>
	> 200 ha	1 947	0	25	17	5	21	247	37	<b>2 299</b>
	toutes	7 314	30	390	97	60	109	827	128	<b>8 955</b>
	Part relative dans l'OTEX	54 %	9 %	81 %	8 %	7 %	31 %	37 %	20 %	<b>45 %</b>

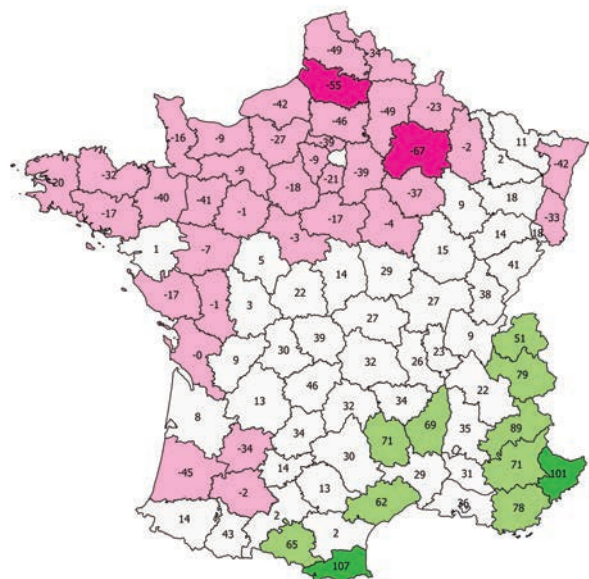
Source : ASP, simulation SSP, traitement DRAAF

\* **Neutre** : exploitation pour laquelle le montant d'aides PAC (périmètre retenu) évolue de moins de 5 % ou de moins de 500 euros (en valeur absolue), entre 2015 et 2019.

\* **Gagnant** : exploitation pour laquelle le montant d'aides PAC (périmètre retenu) augmente de plus de 500 euros et de plus de 5 %, entre 2015 et 2019.

\* **Perdant** : exploitation pour laquelle le montant d'aides PAC (périmètre retenu) baisse de plus de 500 euros et de plus de 5 %, entre 2015 et 2019.

Effet de la convergence (€ par ha)  
entre 2015 et 2019

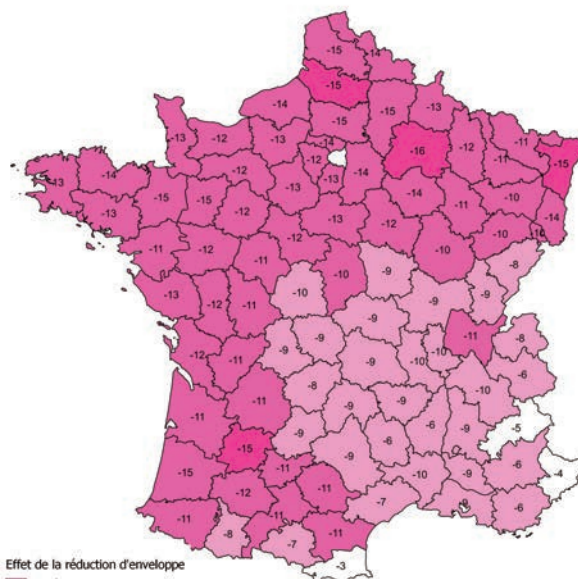


Effet de la convergence

- 50 à -67 €/ha
- 0,1 à -50 €/ha
- 0 à +50 €/ha
- +50 à +100 €/ha
- +100 à +107 €/ha

Sources : ASP, simulations SSP; traitement DRAAF  
IGN - BD Cartho

Effet de la réduction d'enveloppe (€ par ha)  
entre 2015 et 2019

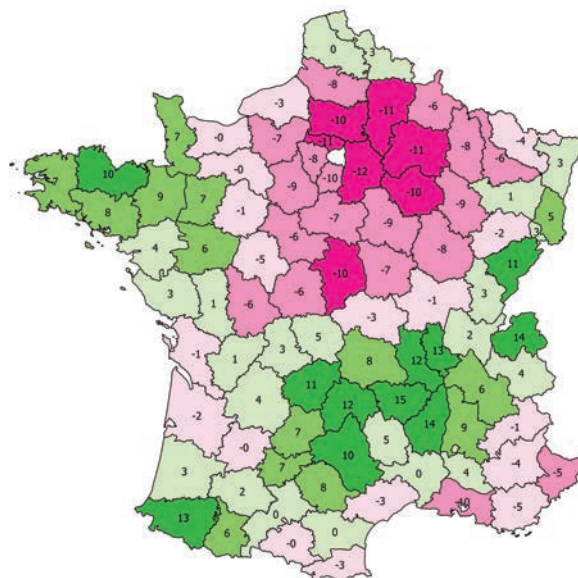


Effet de la réduction d'enveloppe

- 15 à -16,4 €/ha
- 10 à -15 €/ha
- 5 à -10 €/ha
- 0 à -5 €/ha

Sources : ASP, simulations SSP; traitement DRAAF  
IGN - BD Cartho

Effet du paiement redistributif (€ par ha)  
entre 2015 et 2019



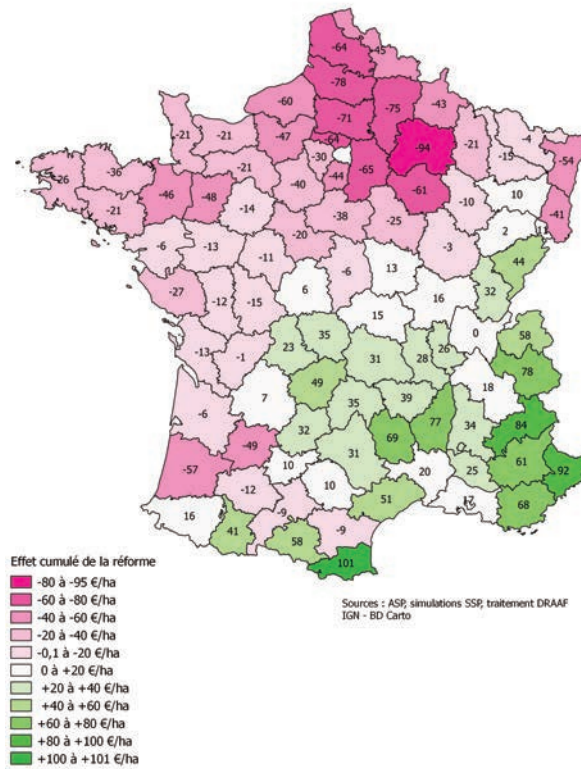
Effet du paiement redistributif

- 10 à -12 €/ha
- 5 à -10 €/ha
- 0,1 à -5 €/ha
- 0 à +5 €/ha
- +5 à +10 €/ha
- +10 à +15 €/ha

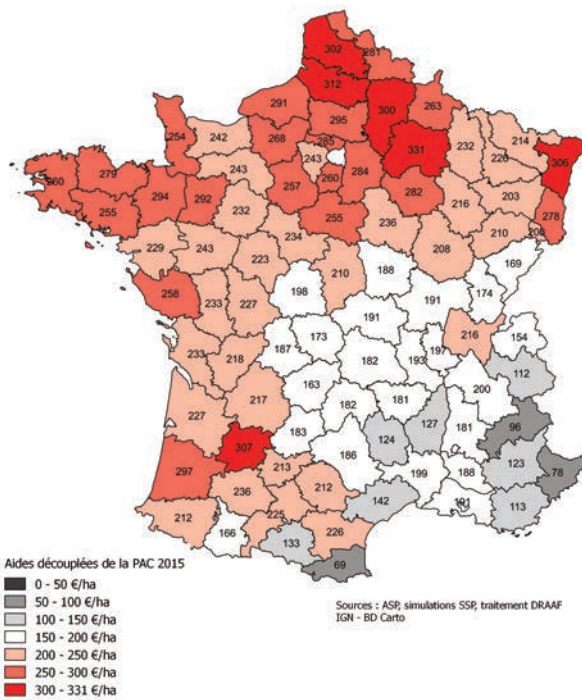
Sources : ASP, simulations SSP; traitement DRAAF  
IGN - BD Cartho



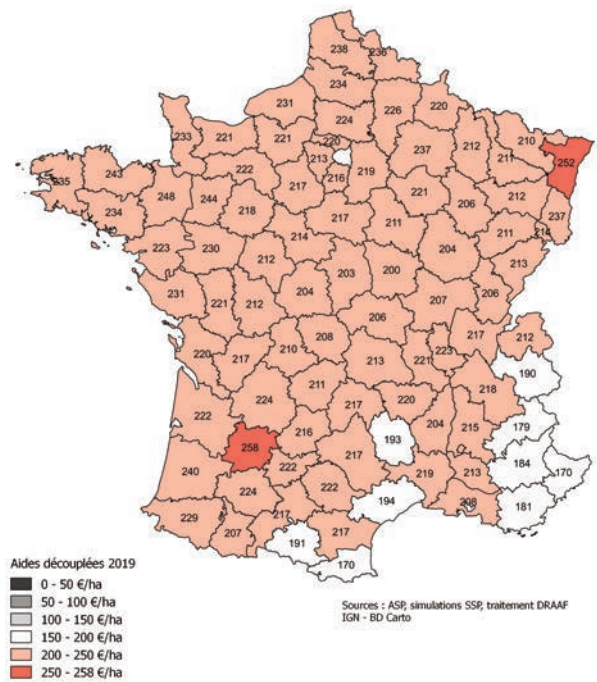
Effet cumulé de la réforme de la PAC (€ par ha)  
entre 2015 et 2019



Aides découplées de la PAC en 2015 (€ par ha)



Aides découplées de la PAC en 2019 (€ par ha)



## Méthodologie de l'étude :

Cette analyse se base sur des simulations où, pour chaque bénéficiaire de paiements découplés en 2015 (paiement de base, paiement vert et paiement redistributif), un montant d'aide découplée a été estimé avant mise en place de la convergence et avant mise en place du paiement redistributif (dit « 2015<sub>0</sub> »). Pour ces mêmes exploitations, les montants des paiements découplés en 2019 ont été estimés en prenant compte des différentes évolutions ayant lieu au cours de la programmation (convergence, paiement redistributif à 10 % de l'enveloppe du 1<sup>er</sup> pilier et transfert supplémentaire de 4,2 % du 1<sup>er</sup> pilier vers le 2<sup>nd</sup>). Ainsi, cette étude porte sur un nombre constant d'entités, dont 19 687 exploitent en Centre-Val de Loire.



## Agreste : la statistique agricole

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique et économique

Cité administrative Coligny  
131, rue du faubourg Bannier  
45042 Orléans Cédex 1  
Tél : 02.38.77.40.60 - Fax : 02.38.77.40.69  
Courriel : [srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)  
Site : [draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr](http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr)

Directeur de publication : Bruno LOCQUEVILLE  
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON  
Rédacteur : Gaëtan BUISSON  
Composition : Florence FAURE  
Crédit photo : Ministère de l'agriculture

ISSN : 2496-5545  
Dépôt légal : à parution  
Parution : Septembre 2019



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION